



SIT'ARAIL

TRANSPORT FERROVIAIRE
DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES

Impacts de la pandémie COVID19 à SITARAIL

Présenté par :

Simplex ESSOH

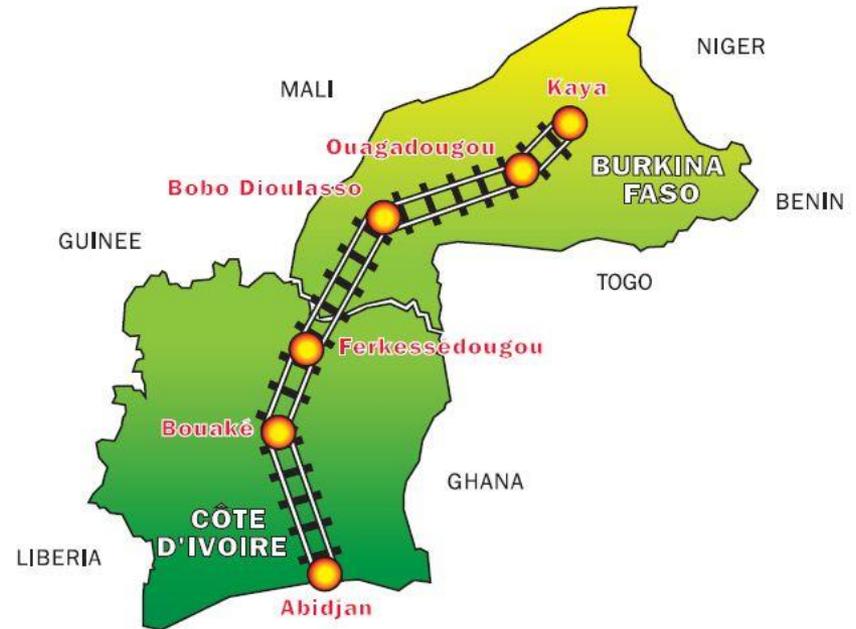
Directeur des Structures d'Exploitation

BOLLORE
RAILWAYS

Date : 05 mai 2020

La ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou a été construite de 1904 à 1954. Pendant 80 ans, ce fleuron de l'Afrique de l'Ouest a été exploité par la Régie Abidjan-Niger (RAN) qui cessera ses activités en 1989, date à laquelle ce réseau sera géré séparément par la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Suite à l'appel d'offres international lancé en 1994, sous l'impulsion des bailleurs de fonds, et remporté par le Groupement SITARAIL, cette ligne ferroviaire devient ainsi le premier réseau privatisé en Afrique subsaharienne. SITARAIL démarre ses activités en août 1995.



NOTRE ACTIVITÉ

Exploitation et logistique ferroviaire :
transport de personnes et de marchandises
entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso :

- ✓ +100.000 voyageurs par an,
- ✓ +900.000 tonnes de marchandises par an.

- **NOS MATÉRIELS**
- 29 locomotives,
- 14 locotracteurs pour les opérations de manœuvre,
- 15 draisines de chantiers,
- 20 engins de travaux publics et de service,
- Une vingtaine de voitures voyageurs et plus de 1.000 wagons de fret.

NOS INFRASTRUCTURES

- 1.260 kilomètres de voie ferrée,
- 1.675 ouvrages d'art,
- 59 gares,
- 2 plateformes multimodales rail-route,
- Un système de télécommunications à fibre optique.

Deux (02) premiers cas sont apparus au Burkina Faso le 09/03/2020 et le premier cas en Côte d'Ivoire le 11/03/2020.

Mesures gouvernementales prises – Côte d'Ivoire

- 1) Suspension pour une période de 15 jours renouvelable, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de malades à coronavirus (COVID-19);
- 2) Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres;
- 3) Fermeture de tous les établissements d'enseignements préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit;
- 4) Instauration d'un couvre-feu de 19 h à 5 h, sur toute l'étendue du territoire, à compter du 21 mars 2020
- 5) Respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire et interdiction de tout rassemblement de plus de 50 personnes (lavage des mains au savon, application des solutions hydroalcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse);

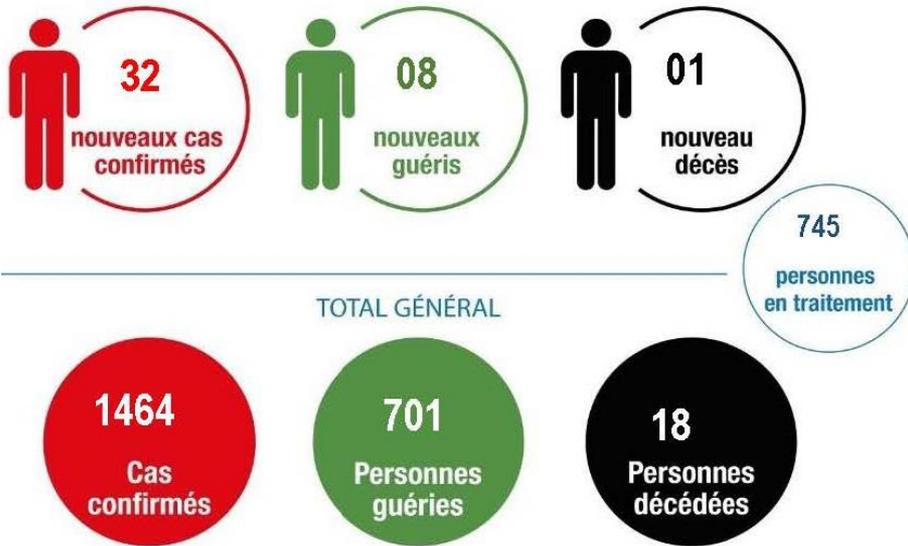
Mesures gouvernementales prises – Burkina Faso

- 1) Elaboration d'un plan de préparation et de riposte au COVID_19 par le gouvernement dès le 3 mars 2020;
- 2) Fermeture de tous les établissements d'enseignement du 16 au 31 mars 2020
- 3) Instauration d'un couvre-feu de 19 h à 5 h, sur toute l'étendue du territoire, à compter du 21 mars 2020;
- 4) Restrictions de la fréquentation des lieux publics, fermeture des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, excepté pour le transport du fret et les vols militaires.
- 5) Fermeture des grands marchés sur l'étendue de la ville de Ouagadougou, à partir du 26 mars 2020;
- 6) Mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas de Covid-19.
- 7) Obligation du port du masque sur toute l'étendue du territoire, à compter du 27 avril 2020.

Les Etats ivoirien et Burkinabé ont accordé des facilitations à SITARAIL (circulations sous couvre feu, laisser passer pour une catégorie d'agents) afin qu'elle puisse continuer à assurer l'approvisionnement en denrées de grande consommation.

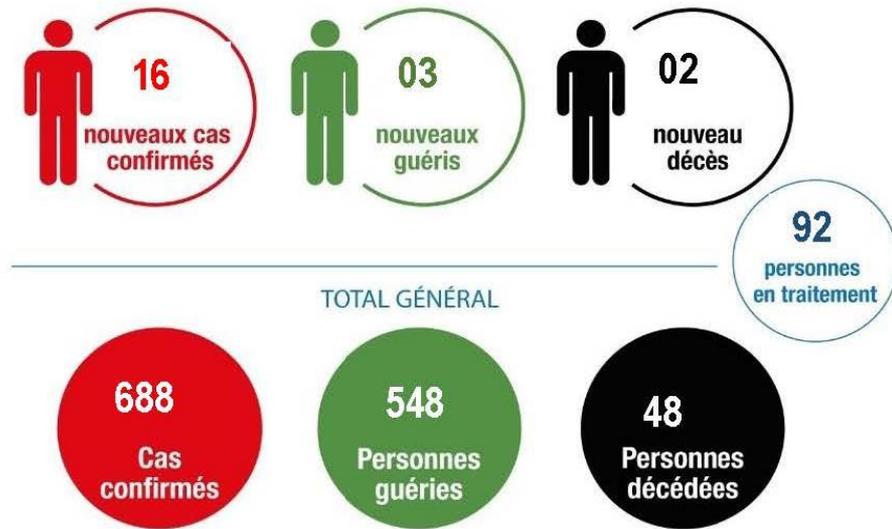
POINT DE SITUATION COVID-19- COTE D'IVOIRE

05 mai 2020



POINT DE SITUATION COVID-19- BURKINA FASO

04 mai 2020



I. Mesures COVID-19 prises par SITARAIL

- Acquisitions de matériels d'hygiène et de protection.
- Affichage sur les sites de posters de sensibilisation sur les gestes barrières (posters entreprise et posters institutionnels).
- Prise de température à l'entrée des principaux sites.
- Installation de dispositifs de nettoyage des mains à l'entrée des principaux sites.
- Mise en congé de 25 % des effectifs pour limiter les déplacements et pour respecter la consigne de distanciation.

I. Mesures COVID-19 prises par SITARAIL

- Elaboration et suivi d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité).
- Aménagement du temps de travail.
- Mise en place de solutions télétravail.
- Mise en place de solutions de shifts en cas de confinement total.
- Aménagement des horaires de travail pour répondre aux contraintes du couvre-feu.
- Mise en place d'une cellule de crise Bolloré Pays se réunissant 1 jour sur 2.

II. Impacts du COVID 19 sur l'exploitation de SITARAIL

- Sur le mois de mars 2020, nous notons une baisse d'environ 50 % des trafics à la descente du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire (trafic coton arrêté faute d'instructions d'embarquement, trafic sésame arrêté faute d'instructions d'embarquement, trafic de manganèse arrêté, ...).
- Nous prévoyons sur les 6 prochains mois une baisse de trafic de l'ordre de 30 % par rapport à 2019 qui intègre les effets COVID19 (impact des mesures au niveau des pays d'origine des marchandises) et l'arrêt de l'activité hydrocarbures depuis mi janvier suite à un désaccord sur le prix de vente entre la SIR et la SONABHY.

II. Impacts du COVID 19 sur l'exploitation de SITARAIL

- Nous travaillons sur un programme de réduction des charges pour préserver l'entreprise durant cette période difficile, avec un objectif d'économies de 1 milliard de FCFA sur l'année, incluant le gel des investissements et des embauches.
- Les trains de fret circulent normalement y compris sous couvre-feu et nous sommes donc en mesure d'évacuer les marchandises de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso.
- Les trains de voyageurs sont arrêtés depuis le 22/03/2020, suite aux mesures d'interdiction de circulation de personnes prises par les Etats.

